

5.3.11 Le Plan particulier d'urbanisme pour le secteur sud de l'aéroport

Assurer une conciliation, au sud de l'aéroport de Québec, entre conservation des milieux naturels d'intérêt et développement d'espaces industriels et d'innovation dans le respect des milieux environnants.

Au terme d'une démarche de planification ponctuée de différentes activités de consultation, la Ville de Québec a élaboré une vision d'avenir pour ce territoire et identifié les règles devant guider le développement futur du secteur sud de l'aéroport.

Le Plan particulier d'urbanisme du secteur sud de l'aéroport constitue l'annexe K du PDAD. Il présente la vision d'avenir et les grandes orientations d'aménagement de la Ville pour ce secteur de conciliation et de développement. Il traduit les objectifs de l'administration municipale en matière d'affectations détaillées du sol, de hauteurs de bâtiment ainsi que diverses autres règles d'urbanisme permettant de réaliser les grandes orientations. Il présente aussi les secteurs détaillés voués au développement ainsi que leurs critères spécifiques de conception en termes de cadre bâti, de mobilité et d'aménagement du domaine public. Il expose également une stratégie assurant la préservation de milieux naturels d'intérêt.

Dans les années à venir, cette planification permettra la réalisation de milieux de travail de qualité misant sur les activités industrielles et d'innovation. Ces espaces industriels permettront de répondre en partie à l'importante demande actuellement observée sur le territoire en lien avec ces activités. Le PPU permettra également d'assurer la conservation de milieux naturels d'intérêt.

La vision

La démarche de plan particulier d'urbanisme (PPU) vise à assurer une conciliation, au sud de l'aéroport de Québec, entre conservation des milieux naturels d'intérêt et développement d'espaces industriels et d'innovation dans le respect des milieux environnants.

Ainsi, la vision d'aménagement du secteur sud de l'aéroport s'énonce ainsi :

« Le secteur sud de l'aéroport deviendra un espace qui concilie la protection des milieux naturels et le développement d'espaces industriels et d'innovation. Il se distinguera comme un pôle d'emploi dynamique et de qualité misant sur l'innovation et l'intégration de pratiques durables reconnues par ses constructions et ses aménagements publics. Il se démarquera en tant que secteur industriel innovant et attractif, qui s'intègre de manière harmonieuse avec le milieu. »

Les grandes orientations

Afin de réaliser cette vision de développement, la Ville de Québec se dote de cinq grandes orientations. Celles-ci serviront de référence pour structurer le document de planification et définir des stratégies d'aménagement et de développement ainsi que leur mise en œuvre :

- Mettre en valeur une diversité de milieux naturels;
- Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires;
- Créer un lieu d'emploi prospère et de qualité;
- Planifier une intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans le milieu;
- Aménager le domaine public de façon conviviale.